

Rôle de l'avocat dans la défense de son client:

Par **regisb**, le **16/02/2004** à **16:01**

A quel moment intervient un avocat dans une procédure pénale?

Une réponse synthétique me comblerait.

Merci,

Régis

Par **Olivier**, le **16/02/2004** à **16:08**

Bonjour,

En fait ça dépend de quelle procédure pénale il s'agit.....

- Au stade de l'enquête, l'avocat peut intervenir (en l'état actuel du droit) dès la première heure de garde à vue
- Pendant l'instruction, les avocats des parties et des témoins assistés ont un droit d'accès 4 jours avant la première comparution
- Au stade du jugement, c'est comme au civil.....

Voilà j'espère avoir été assez concis

Par **jeeecy**, le **22/02/2004** à **18:58**

oui mais si la nouvelle loi Perben passe alors tout cela sera différend!!!!!!

Par **regisb**, le **23/02/2004** à **14:46**

Merci de vos réponses.

Pouvez-vous m'indiquer comment l'avocat est-il désigné (en présence ou en l'absence de choix de l'intéressé).

Quelles sont les modifications apportées par cette loi en matière d'intervention d'un avocat?

D'une manière générale pourriez-vous m'indiquer un ouvrage me permettant de bien connaître le rôle d'un avocat dans le cadre de la procédure pénale française ainsi que de nombreuses problématiques sur son évolution.

Encore merci,

Régis

Par **jeeecy**, le **23/02/2004** à **17:39**

[quote="regisb":3q690ikh]Merci de vos réponses.[/quote:3q690ikh]
de rien

[quote="regisb":3q690ikh]Pouvez-vous m'indiquer comment l'avocat est-il désigné (en présence ou en l'absence de choix de l'intéressé).[/quote:3q690ikh]

cela est très simple

le bâtonnier de chaque barreau tient à jour une liste avec les avocats et il détermine lesquels auront les commis d'office

certaines avocats se sont spécialisés dans les commis d'office, d'autres s'arrangent pour refiler le bébé à des avocats débutants à la recherche de clients...

Par **regisb**, le **26/02/2004** à **16:41**

Peux-tu m'indiquer, à quel moment et comment l'intéressé peut-il faire appel à un avocat dans ces différentes procédures?

Par **fabcubitus1**, le **03/07/2004** à **19:33**

Ça fait très longtemps, personne t'a répondu, tu dois savoir, mais bon, je me permets quand même.

Tu peux faire appel à un avocat quand tu peux en avoir un, soit tu l'appelles, si tu as son numéro, dans le procès pénal, c'est aux policiers ou gendarmes que tu fais la demande. Dans le procès civil, tu cherches dans l'annuaire.